

Communiqué de presse

Berne, le 15 avril 2014

Le salaire minimum nuit à l'économie et détruit des emplois

Un salaire minimum dicté par l'Etat compromettrait la compétitivité de l'économie suisse. Ecrasées sous les coûts salariaux, les petites et moyennes entreprises seraient menacées dans leur existence et devraient supprimer des emplois. Les plus accablés en seraient les jeunes désireux d'entrer dans la vie active, les femmes et les travailleurs à bas revenu. Et comme l'initiative exige en outre un salaire minimum uniforme dans toute la Suisse, ce sont les zones rurales et les régions de montagne qui auraient à subir les dommages les plus importants.

L'initiative sur les salaires minimums voudrait que l'Etat impose un salaire minimum légal de 22 francs de l'heure. En comparaison internationale, ce serait un record absolu, qui causerait un tort massif à l'économie suisse et aux travailleurs. « Beaucoup de PME ne pourraient tout simplement pas payer de tels salaires et devraient donc fermer leurs portes, à moins de supprimer des emplois ou de rationaliser pour amortir la hausse des coûts salariaux », a affirmé Jean-François Rime, président de l'Union suisse des arts et métiers usam.

« Cette initiative nous mettrait échec et mat face à la concurrence internationale », a averti Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse. « Le salaire minimum légal viderait de sa substance un partenariat social éprouvé », a-t-il ajouté. Si l'initiative passait, a expliqué Alain Guttmann, président de Bobst Group SA à Lausanne, même les grandes entreprises tournées vers l'exportation, confrontées aujourd'hui déjà à une forte concurrence internationale liée au standard élevé des salaires en Suisse, subiraient un véritable choc dû à l'explosion des coûts salariaux. La hausse serait telle que l'économie suisse d'exportation ne pourrait plus suivre le rythme international. Et elle perdrait des emplois.

Cette vague frapperait aussi de plein fouet le tourisme suisse, où l'initiative sur les salaires minimums risque de provoquer une véritable hécatombe parmi les petites exploitations de l'hôtellerie et de la restauration. « Nous payons d'ores et déjà le double des salaires que paient les Autrichiens. Si nous devons hausser encore nos prix, nous risquons de perdre beaucoup de clients suisses et de touristes étrangers. L'acceptation de cette initiative forcerait des entreprises à débaucher du personnel, voire à fermer boutique », a souligné Guglielmo L. Brentel, président d'hotelleriesuisse.

Marianne Meister, cheffe d'entreprise et présidente de la commune de Messen (SO), a pris l'exemple de son commerce de détail pour montrer combien les jeunes professionnels peu expérimentés ont de peine à accéder au monde du travail. Ce sont, plus que d'autres, les jeunes en quête d'un premier emploi, les femmes et les personnes à faible revenu qu'un salaire minimum légal éliminerait du marché du travail. Même les emplois à temps partiel, qui permettent, aux femmes surtout, de gagner un revenu supplémentaire important pour la famille, seraient menacés de disparition du fait de la hausse des coûts salariaux.

L'entrepreneur tessinois Fabio Regazzi a, quant à lui, démontré les effets pervers qu'aurait un salaire minimum sur les zones rurales et les régions de montagne. Si certaines régions comme le Tessin bénéficient de perspectives économiques favorables, c'est justement du fait de leur capacité concurrentielle liée à la modicité du coût de la vie et des coûts salariaux. L'initiative sur les salaires minimums n'en tient aucun compte et son adoption ferait ainsi perdre à bien des régions de Suisse un de leurs atouts essentiels, celui des moindres coûts. Et Regazzi d'ajouter: « Plus encore qu'ailleurs, dans les

régions rurales où il faut lutter pour chaque emploi, l'exode d'une famille faute de possibilités de gagner sa vie se répercute directement sur la collectivité ».

Renseignements complémentaires

Jean-François Rime, président usam, tél. 031 380 14 14, mobile 079 230 24 03

Valentin Vogt, président Union patronale suisse, mobile 079 634 12 10

Alain Guttmann, président Bobst Group S.A., mobile 079 351 34 51

hotelleriesuisse, Media Relations, tél. 031 370 41 40

Marianne Meister, présidente Union cantonale soleuroise des arts et métiers, cheffe d'entreprise, mobile 079 284 13 67

Fabio Regazzi, chef d'entreprise, canton du Tessin, mobile 079 253 12 74